

Liberté Égalité Fraternité
République Française

cc DB
FS
DM
LH

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

19 JAN. 2009

Monsieur Laurent BAYLE
Directeur général de
la Cité de la musique
221, avenue Jean Jaurès
75019 PARIS

CC/10809

Monsieur le Directeur général,

Par arrêté du 15 décembre 2007, vous avez été reconduit à la direction générale de la Cité de la musique pour un nouvelle période de 3 ans.

En renouvelant votre mandat, j'ai souhaité voir se prolonger l'action que vous avez entreprise antérieurement. Je souhaite par cette lettre préciser les missions qu'il reviendra à ce grand établissement d'assumer et apporter un certain nombre d'indications sur les orientations qu'il vous appartiendra de mettre en oeuvre durant votre mandat.

Comme vous le savez, la vocation de la Cité de la musique est triple : elle touche à la diffusion, au patrimoine et à la documentation. Ces différents volets doivent cependant être mis en cohérence, c'est-à-dire conduire l'établissement à organiser son action autour de thématiques et d'activités communes, propres à conférer à la Cité la visibilité et le rayonnement d'un grand établissement public national.

Il revient au nombre des principales missions de l'établissement de présenter dans les salles de concert dont il a la charge une programmation variée, croisant les répertoires, les esthétiques, les genres savants et populaires, et faisant une place significative à la création. Votre objectif sera de proposer une offre de 500 000 places par saison, sur les deux sites de diffusion. Vous veillerez à développer durablement, en vous appuyant pour cela sur la diversité et la qualité des équipements dont dispose la Cité, une politique visant à élargir et à renouveler le public des spectateurs de concert. Je souhaite qu'à cet effet vous soyez attentif à préserver des niveaux de tarifs adaptés et à mettre en oeuvre des actions fondées sur la qualité de l'accueil, l'ambition artistique et l'accompagnement vers la découverte de nouveaux répertoires.

Cette activité de diffusion doit notamment s'appuyer sur la résidence d'orchestres et d'ensembles favorisant l'exploration des répertoires et la mise en valeur de la création. Elle doit également favoriser la présence à Paris de formations nationales et internationales, et rechercher des partenariats et des coproductions avec différentes institutions musicales et culturelles, incluant les orchestres nationaux en région, les Conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon, la Grande Halle de la Villette, des festivals, etc. Enfin, elle doit favoriser l'émergence et l'insertion de jeunes musiciens.

Il importe, à ce titre, que vous preniez en compte la diversité des institutions présentes sur le site de la Villette et développiez la meilleure complémentarité avec la salle Pleyel. Même si elles recouvrent des enjeux différenciés en termes artistiques et d'action culturelle, les missions et les activités de ces deux équipements doivent se compléter et être organisées pour conférer à l'ensemble de ce pôle musical une cohérence globale.

En ce qui concerne la salle Pleyel, destinée à accueillir une programmation principalement symphonique combinant orchestres en résidence et grandes formations étrangères, vous vous emploierez à maximiser le taux d'autofinancement par un développement du mécénat et des recettes annexes (locations d'espaces, opérations de prestige...), le coût des plateaux devant par ailleurs être couvert par les recettes de billetterie.

Dans le domaine patrimonial, je souhaite que le musée soit non seulement un lieu de conservation et de présentation des collections instrumentales et iconographiques, mais également un lieu abritant des expositions temporaires et un espace de référence scientifique s'agissant de collections publiques dans le domaine musical. La rénovation des espaces consacrés à ce musée doit permettre de concevoir de nouveaux modes de présentation et d'animation des collections, concourant au développement de la fréquentation et participant pleinement aux autres activités de la Cité de la musique. Je souhaite que vous développiez une politique d'association avec de jeunes instrumentistes afin que, tout en respectant les conditions de conservation, des instruments exposés puissent être utilisés.

Enfin, vous continuerez à faire en sorte que la mission de documentation et de pédagogie complète harmonieusement les deux précédentes. Depuis 2005, cette mission générale d'information et de formation musicale du public peut s'appuyer sur la médiathèque. Cette dernière doit poursuivre son développement en proposant à la consultation du public, notamment le plus jeune et celui le plus éloigné de la culture, ainsi qu'à celle des chercheurs des fonds documentaires et des bases de données sur les différents domaines et genres musicaux. Outre la fréquentation physique de la médiathèque, je vous invite à mettre l'accent sur le développement des outils multimedia et à favoriser, autant que possible, les relations avec des institutions partenaires (ressources partagées, portails, interconnexion des bases de données). Cette mission doit enfin être enrichie par la poursuite de l'activité éditoriale qui traverse l'ensemble des secteurs de la Cité de la musique ainsi que par une mission d'observation de l'économie de la musique.

L'ensemble de ce programme doit bien évidemment s'inscrire dans le respect scrupuleux des équilibres financiers des budgets arrêtés chaque année par le conseil d'administration. Pour y parvenir, vous veillerez notamment à faire croître de manière régulière les recettes tirées du mécénat et des locations d'espaces. Dans cette perspective et conformément à la démarche engagée par le ministère de la Culture et de la Communication envers ses opérateurs, je vous demande, en lien avec mes services, d'élaborer un cahier des charges, fixant les principaux équilibres budgétaires de l'établissement et sa trajectoire financière. Ce document devra être complété par un contrat de performance détaillant les différents objectifs et indicateurs qui guideront l'activité de la Cité de la musique pour une durée de trois ans.

De manière générale, je vous demande de porter une attention particulière à la préservation du bon climat social et à la poursuite du travail entrepris pour associer l'ensemble des salariés de la Cité à la réussite de votre projet.

Je vous invite enfin à prendre en compte dans votre action les exigences liées au développement durable et de contribuer à la concrétisation des engagements pris par le ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je souhaite qu'à travers l'exécution de ces missions la Cité de la musique s'affirme davantage encore comme un établissement de référence internationale et un outil essentiel du développement de la vie musicale de notre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Albe - us a - l'us , du l'au . e
Christine ALBANEL

